

Zeitschrift:	Revue de linguistique romane
Herausgeber:	Société de Linguistique Romane
Band:	38 (1974)
Heft:	149-152
Artikel:	Concordances lexicales entre Girart de Rousillon et les Légendes et Miracles francoprovençaux
Autor:	Stimm, Helmut
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-399593

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCORDANCES LEXICALES
ENTRE *GIRART DE ROUSSILLON*
ET LES *LÉGENDES ET MIRACLES*
FRANCOPROVENÇAUX

On sait combien de contributions et de découvertes la lexicologie franco-provençale et, grâce à ces recherches, quel enrichissement substantiel la lexicologie romane doivent à Pierre Gardette, trop tôt disparu. Au delà de ses propres travaux dans ce domaine il n'a jamais cessé d'inviter les franco-provençalistes à poursuivre le but que lui-même avait fixé au Colloque de Strasbourg en 1961 : le projet d'un glossaire du vieux francoprovençal. A cette occasion il a fort bien caractérisé l'état actuel en disant : « La situation du francoprovençaliste est très différente de celle du romaniste qui s'occupe des dialectes d'oïl ou d'oc. Ces dialectes, qui ont une littérature, ont intéressé depuis longtemps les lexicographes et les auteurs de glossaires. --- Lorsqu'il s'agit du francoprovençal au contraire nous sommes démunis ». (*RLiR* 26, 1962, p. 388). Ce ne sont pas seulement les spécialistes du franco-provençal qui se ressentent de cette situation. Dans la mesure où l'on commence, ou recommence, d'examiner à nouveau les problèmes de la localisation de textes littéraires du moyen âge, et que l'on se propose — à juste titre — de le faire à l'aide de critères lexicologiques, on rencontre de grandes difficultés lorsqu'on veut sortir des domaines d'oïl et d'oc proprement dits.

Par un travail exécuté avec une solidité et avec une exactitude exemplaires, les « Lexikalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon », M. Max Pfister a su satisfaire à une exigence formulée il y a bientôt 40 ans par J. Jud : « Solange aber der lateinische Wortschatz des Girard de Roussillon nicht nach wort-geographischen Gesichtspunkten untersucht ist, halte ich jegliche Lokalisierung isolierter provenzalischer Wörter germanischer Herkunft für verfrüht und auch anfechtbar. » (*Vox Romanica* 2,2) La tâche d'étudier le lexique de provenance latine de *Girart de Roussillon* a été accomplie à la perfection par M. Pfister. Il a pu démontrer de façon convaincante

que les traits linguistiques du *Girart original* qui peuvent être localisés appartiennent à une région qui comprend la partie méridionale du franco-provençal et la partie nord-est du domaine provençal, et dont le centre était constitué par les villes de Lyon et de Vienne¹. Mais on s'aperçoit aussi combien il a été difficile et laborieux, faute d'instruments lexicographiques adéquats, de découvrir et d'illustrer les affinités lexicales entre la langue de *Girart de Roussillon* et le vieux francoprovençal.

Dans les lignes qui suivent je me propose d'apporter quelques additions et confirmations aux recherches et aux résultats de M. Pfister. Elles proviennent du lexique des *Légendes en prose* et du *Mariale* qui ont été rédigés vers 1220-1230 dans la région de Lyon². Pour la présentation des matériaux lexicaux il semble être convenable de distinguer trois groupes : 1^o Concordances concernant le type étymologique ou le type de formation du mot. 2^o Concordances concernant l'évolution d'un sens particulier. 3^o Concordances concernant des critères d'ordre phonétique, morphologique, ou morphosyntaxique. A l'intérieur de ces trois groupes, la présentation suit l'ordre alphabétique de l'ouvrage de M. Pfister, auquel il faut aussi se rapporter pour les indications bibliographiques et les abréviations. Les « *Lexikalische Untersuchungen* » seront citées par « LU ».

1.1. **asetge** m. 'siège, blocus', LU p. 264, *FEW* 11, 411 SEDICARE.

Ce substantif est attesté une fois dans le ms. P (le ms. O offre à cet endroit *siege*). Jusqu'ici il n'a ses pendants qu'en ancien provençal. On peut cependant produire un exemple aussi pour le vieux francoprovençal. Dans le miracle n° LXXVII on lit³ :

1. Max Pfister, *Lexikalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon*. Max Niemeyer Verlag, Tübingen 1970. (*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, 122. Heft). — Cf. aussi M. Pfister, *RLiR* 34, 1970, p. 319 : « C'est la géographie linguistique qui fut décisive pour la localisation du *Girart original* dans la région de Vienne. Quatorze mots conservés dans les deux manuscrits O et P permirent de dégager une zone limitée qui comprend le Lyonnais, le Dauphiné, le Forez, l'Auvergne et le Velay. »

2. Pour les détails bibliographiques (éditions, abréviations, numérotage etc.) je me permets de renvoyer aux indications données dans les articles « Mots francoprovençaux dans le *Mariale* du manuscrit Bibl. Nat. fr. 818 » (*Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Mgr Pierre Gardette*, Strasbourg 1966, p. 439-441) et « Notes sur le lexique de l'ancien francoprovençal » (*Études de langue et de littérature du Moyen Age offertes à Félix Lecoy*, Paris 1973, p. 552, n. 3).

3. Il a fallu corriger légèrement l'interponction employée par l'éditeur H. Kjellmann.

Rois Musilimis que j'ai dit
 Un grant ost de gent concullit,
 Que fit venir parmi la mer
 E par terre. E par *assege*
 Icele cité, qui est tant noble,
 Que l'un clame Costantinoble
 A avironé et enclos,
 Si que nus n'en saut, tant seit os.

(LXXVII, 15-22 ; ms. *asgesege*)

Le sens de ‘ siège, blocus ’ est tout à fait clair dans ce passage. Des négligences à l’égard de l’assonance (ou de la rime) telles que *mer* : *assege* ne sont pas inconnues dans les *Miracles*. (Peut-être aussi que le copiste a sauté deux vers.)

1.2. **decha** f. ‘ qualité ’, LU p. 363.

Ce mot que M. Pfister attribue au *Girart original* n'est attesté jusqu'ici qu'en ancien provençal sous les formes *deca*, *deicha*, *decha*. Le miracle XL en fournit une attestation au pluriel :

Uns vilains mal enseignez ert,
 De males *deches* enthachiez,
 Gaaigneres de terre estoit,
 En malvais faiz mout s'entendoit.

(XL, 1-4)

Le sens de ‘ qualité, habitude ’ convient aussi dans ce passage qui transmet le seul exemple connu en ancien francoprovençal. Dans un autre miracle, on trouve un dérivé, apparemment le participe passé d'un verbe [*endechier*] :

El conte de Flandres avoit
 Une abbaesse, qui estoit
 D'autes genz et d'aute lignie
 Et de bones mors *endechie*.

(I, 1-4)

Malheureusement il n'a pas encore été possible de trouver une étymologie satisfaisante à ce mot, cf. LU p. 363 : « Eine Interpretation als Verbalsubstantiv zu CADERE ist unglaublich (FEW 2, 29 --) ». M. Pfister ne méconnaît pas non plus la difficulté qu'il y aurait à expliquer le *d-* initial, si

l'on voulait rattacher *deca*, *decha* à l'ancien français *teche* ' qualité, marque distinctive ' (*FEW* 17, 293, got. TAIKNS) ¹.

1.3. **die** m. ' jour ', LU p. 382, *FEW* 3, 71 DIES.

Le continuateur de vlt. DIA est fréquemment employé dans les mss. O et P, et M. Pfister peut constater qu'il appartenait déjà au *Girart original*. D'attestations sporadiques dans les anciens textes du domaine d'oïl, il conclut que c'était le long de la ligne de la Loire que s'étaient différenciées à l'origine les aires de DIES et de DIA. On n'est donc pas surpris de rencontrer *die* aussi dans un texte de l'ancien francoprovençal :

Jo vos amonesto, seignor,
Que vos a nostron salveor
Et a sa douce mere Marie
Servis et de nuit et de die.

(LXXIV, 233-236)

Les *Miracles* offrent également des exemples de *di*, cf. *a chacun di* (: *servi* p., LXXIV, 98), *nuit et di* (: *celi*, LIX, 159), *e nuiz e dis* (: *servis*, XXVIII, 14), *mainz dis* (: *prist*, XXXVI, 20). Il semble que les *Légendes en prose* ne connaissent que *jor(n)*, qui n'est pas étranger non plus aux *Miracles* (*tote jor*, LIX, 133; *tota jor*, LIX, 440; *toz jorz*, LXXIII, 147 etc.). Il faudrait encore faire une statistique critique de l'emploi de ces trois formes.

1.4. **enseinere** f. ' enseigne, drapeau ', LU p. 412, *FEW* 4, 715 INSIGNIA.

Le mot est attesté dans O et dans P. D'après LU *ensenhiera* f. ' enseigne, bannière ' ne se rencontre qu'une seule fois en ancien provençal, v. Raynouard 5, 299. Le miracle n° LIX offre un exemple également isolé en ancien francoprovençal :

Venez a la Virge, venez,
Tuit li dreiturer acorrez,
Quar ceste porte la bannere
De justice et l'enseignere.

(LIX, 19-22)

Le sens est tout à fait clair, et pour la question de la localisation du *Girart original* on pourrait aussi bien se prévaloir du mot francoprovençal que du mot provençal.

1. A côté de [endechier] on rencontre aussi [entechier] dans le *Mariale*, cf. *de bones mors entechez* (III, 9); *entechiez de feu d'enfer ni maaignez* (XV, 15-16). Dans Joufroi *entechier* signifie ' garnir, munir '.

I.5. **essems** adv. 'l'un avec l'autre', LU p. 445, FEW 4, 716 INSIMUL.

Au sujet des 17 attestations de ce continuateur de *insimul* M. Pfister écrit p. 446 : « Diese eindeutig altprovenzalische Form ist nur in der Handschrift P bezeugt. » Et il complète la série des exemples de ce type qu'il a donnés dans *Vox Romanica* 22, 1963, p. 4 par une longue liste d'autres attestations en ancien provençal. Parmi les différentes variantes graphiques se distinguent comme principales les formes *essems*, *ensem̄s*, *ensem̄ps*, *esem̄ps*, *esems*, *ensem̄p*, mais il y a aussi des variantes avec *-n-* au lieu de *-m-* : *ensenz* (Jaufre), *ensens* (Folquet), *esens* (XIII^e s., R 83, 177). La forme *ensens* se rencontre aussi plusieurs fois dans le ms. O, à côté de *ensans* et *ensanz*, v. le glossaire de l'édition de M^{me} Hackett p. 718. Mais M. Pfister n'en fait pas état dans LU. Or, en dehors des sources provençales, *ensem̄s* est attesté deux fois dans la *Passion du Christ* (v. 228 et 233), *ensens* une fois dans une traduction de *Pyrame et Thisbé* en vers français du XIII^e siècle (TL 3, 526), dont je ne connais pas de critère de localisation. Finalement, les formes de ce type sont assez fréquentes dans les *Légendes et Miracles*, cf. p. ex.

--- et tenderont lor mains vers lo ciel et distront toutes *ensens* de net cor : (P 12, 9-10)

(lat. : --- et expandentes manus suas ad celum mundo corde *unanimis* dixerunt :)

--- que issi com nus aven ita *ensens* en cesta chaitiva via, que nos seiams *esens* glorifia el celestial regno. (Q 18, 8)

(lat. : --- ut quomodo communicavimus *in unum* in hac vita miserabili --- ita *simul* simus in illa beatissima vita.)

Et por co que plus saintiment
Puisses dire cest preiemment,
Appella *ensens* les serors,
Dont tu es garda com pastors.

(LXXIII, 253-256)

Cf. encore : *il s'en alleront ensens a la maison del proost* --- (M 44,2) ; *Quant il s'en alavont ensens*, --- (P 4, 1) ; *Et quant il furont ensens*, --- (Q 12,2) ; --- que li maris et li moillier orent ita *ensens*, --- (R 6, 8). On trouve une fois *esens* (ms. & sens, N 16, 19), la variante du ms. 423 est ici *ensem̄s*. Une forme avec *-m-* se rencontre aussi dans le ms. 818 : *Domentres que li dui apostre parlavont ensem en ebreu*, --- (G 39, 1).

Les variantes *ensem̄s* etc./ *ensens* etc. du continuateur de INSIMUL, sans *-l*, mais avec, en général, *-s* adverbial étaient donc pratiquement limitées,

au moyen âge, aux domaines d'oc et francoprovençal¹. Et pourquoi ne pas considérer la variante *ensens* du ms. O, qui est aussi la forme francoprovençale, comme la forme propre au *Girart original* ?

1.6. **estier** prép. ‘en dehors de, hormis, sans compter’, LU p. 449, *FEW* 3, 328 EXTERIUS.

Cette préposition est employée dans le ms. P et est assignée par M. Pfister au *Girart original*, bien que le ms. O offre à sa place le type *estre(s)* < EXTRA (*FEW* 3, 330). M. Pfister en apporte beaucoup d'attestations en ancien provençal et suppose que apoit. *esters* ‘excepté, hors’, abourg. *estiers* (Joufroi 4578) et afr. *estier* (Livre d'Enanchet) sont empruntés à l'ancien provençal. Mais EXTERIUS a aussi des continuateurs en vieux francoprovençal, comme l'a déjà montré Pierre Gardette, *RLiR* 24, 1960, p. 119-120, où sont donnés trois exemples de *ester(s)* provenant des *Légendes en prose* et un exemple de *etier* dans les Œuvres de Marguerite d'Oingt. La forme *ester(s)*, sans diptongaison de l'*e* accentué, ne doit pas être considérée comme une forme savante ou empruntée aux parlars d'oc, comme le suppose Pierre Gardette l. c. p. 120. Dans les *Légendes et Miracles*, -ers continue aussi -ERIU + -s, cf. *mesters* (A 18, 30); *mosters* (II, 16); *chaitivers* (B 14, 8), v. *Studien zur Entwicklungsgeschichte des Frankoprovenzalischen*, 1952, p. 136. Une seconde main a corrigé *esters* dans D 25,2 et K 53,3 en *estres*.

1.7. **foras** adv. ‘dehors’, LU p. 475, *FEW* 3, 700 FORAS.

Cet adverbe qui continue lat. FORAS est attribué par M. Pfister au *Girart original*. Dans la Galloromania ce n'est que le Midi qui paraît avoir conservé cette forme, v. les représentants en ancien provençal cités LU p. 476. Les exemples correspondants du ms. O présentent l'évolution de -AS > -es. Or c'est exactement la forme *fores* qui est attestée une fois dans le *Mariale*:

Quant l'arme fu *fores* de cors
Li angel i furent tantost,
Et li diable autresi,

(XXII, 62)

(lat. : Anima vero eius a corpo [sic] recedente, affuerunt angeli simul et demones iniqu.)

1. Cf. *FEW* 4, 717, n. 1 : « In Südgallien scheint das auslautende *l* früh verloren gegangen zu sein. Das -s ist das normale adverbiale -s ».

Il est vrai qu'ailleurs *for* est employé par le traducteur des *Légendes et Miracles*, p. ex.

Tant but la qu'en cuidet a po
Que de son sen fut saillis *for*.

(LXIX, 9-10)

Mais la forme « méridionale » ne lui était pas inconnue.

1.8. ombree f. ‘ endroit ombragé ’, LU p. 589, FEW 14, 23 UMBRA.

M. Pfister considère cette forme qui se trouve seulement dans le ms. O (v. 4530) comme un emprunt à l'afr. *ombroie* f. ‘ endroit ombragé ’. Il y a cependant la possibilité de l'identifier comme un mot francoprovençal. Dans la légende K 61, 10 on lit :

Tot entor la cité comandet a faire granz ramees et granz *humbres*, a tendre pavaillons et tentes en diverses maneres.

Ici *humbres* traduit *umbracula* du texte latin. On serait tenté d'y voir le pluriel de *ombre*. En effet, Levy cite (*Suppl. Wb.* 5, 480) un passage (*Apost. Gesch.* 18,3) où *ombra* semble avoir le sens de ‘ auvent, tente ’ :

Mais eran de la art de far tendas et *ombras*.
(lat. : erant autem scenofactoriae artis.)

Mais Levy lui-même met en doute la justesse de la forme *ombras* et se demande s'il ne faut pas la corriger en *ombrals*, car *ombral*, -alh est attesté en ancien provençal. La nécessité d'une pareille correction n'existe pas pour la forme *humbres* des *Légendes*, car -es peut très bien représenter -ATAS, cf. -ATAS > -es dans le participe passé : *assembles* (I 30, 15) ; *degastes* (M 15, 6) ; *embrases* (T 26, 1) ; *aportes* (Z 19, 13) etc. Et *humbrés* = **humbrees* (en ancien français) correspondrait en tant que pluriel à **ombrá* = *ombree* (singulier) du ms. O de *Girart*, et cette dernière forme pourrait être classée, pour la formation du mot, comme élément francoprovençal.

1.9. poderos adj. ‘ puissant ’, LU p. 624, FEW 9, 234 POSSE.

L'ancien français ne possède pas un dérivé comparable à *poderos*, qui est attesté en ancien provençal, et qui appartient avec certitude aussi au *Girart original*, v. LU p. 624. Il est d'autant plus remarquable que le *Mariale* francoprovençal en contienne également un exemple :

En ses sains est mervillous
Nostre syre et *poderous*,

(XXIX, 187; ms. *pōerous*^d)

Il ne peut pas y avoir de doute que *po(d)erous* signifie ‘puissant’. La forme originale du texte semble avoir été telle qu’on l’attendrait en franco-provençal, c’est-à-dire sans la consonne intervocalique *-d-* < *-t-*; le *-d-* a été ajouté apparemment par une seconde main.

1.10-15.

M. Pfister lui-même a déjà relevé, dans LU, un certain nombre de concordances entre le lexique de *Girart de Roussillon* et celui des *Légendes en prose*. Voici celles qui appartiennent au premier groupe :

10. *cincain* adj. ‘cinquième’, LU p. 329, — *cinquein* (F 15, 13)¹
11. *entrases* m. pl. ‘entrées’, LU p. 413, — *entrago* (N 15, 10; à ajouter M 66, 8; Y 5, 7)
12. *per que* adv. ‘pourquoi’, LU p. 613, — *per quei* (N 5, 5)
13. (*a terriene* ‘a terre’), LU p. 699, — *homes terrians* (N 2, 11), *flamma terriana* (Q 7, 26), à ajouter *choses terrianes* (G 13, 20)
14. *venres* m. ‘vendredi’, LU p. 724, — *vendros* (K 48, 10-11, *los mercros et los vendros*)
15. *voiant (de)* adj. ‘privé de’, LU p. 735, — *voianta* f. ‘vide’ (T 3, 33).

2.1. **conduit** m. ‘vivres, provision d’aliments’, FEW 2, 1025 CONDUCERE.

M. Pfister mentionne, LU p. 342, deux significations de *conduit* m., 1^o ‘chef, guide’, 2^o ‘sauf-conduit, sauvegarde’. Il voit dans l’emploi de l’un et de l’autre mot un emprunt à l’ancien français. Cependant on se demande pourquoi une troisième acception très caractéristique, celle indiquée ci-dessus, et qui est pourtant propre au lexique provençal, n’est pas étudiée par l’auteur. Le sens ‘vivres, nourriture, provisions de bouche’ etc. convient aussi et parfois mieux que celui de ‘convoi de vivres’ à tous les passages indiqués dans le glossaire de l’édition de M^{lle} Hackett. Est-ce que M. Pfister n’a pas traité cette signification du mot parce que dans le FEW il est enregistré aussi bien comme « afr. » que comme « apr. », — et serait donc à

1. Dans la même légende, on trouve encore *settem* (F 15, 14); *oiten* (F 15, 16); *noven* (F 15, 16); *disein* (F 15, 17); *unzein* (F 15, 17); *dozein* (F 15, 18).

considérer comme commun aux deux langues gallo-romanes ? Mais la source d'ancien français du *FEW* est sûrement l'exemple cité dans Godefroy 2, 230, qui provient du *Roman de Thèbes*. Or, M. Pfister lui-même énumère, LU p. 103, une série de concordances lexicales entre le *Roman de Thèbes* et *Girart de Roussillon* qu'il interprète dans le sens d'une dépendance du *Girart* au *Roman de Thèbes*. Mais en vue de la répartition géographique de *conduit* ‘provision d’aliments’ on devrait conclure plutôt à un rapport inverse de dépendance. Les autres attestations connues, en dehors de l’occitan, proviennent de *Florimont*, dont l'auteur est originaire de la région lyonnaise¹, et de *Joufroi*, dont la localisation a été définie récemment dans la nouvelle édition critique publiée par Percival B. Fay et John L. Grigsby : «--- les particularités du texte trahissent un lieu d’origine dans le sud-est, peut-être dans l’aire francoprovençale» (p. 48). A ces sources il faut ajouter les nombreuses attestations dans les *Légendes et Miracles*, dont M^{me} Horiot a déjà noté quelques-unes (*TLL VI*, 1, 1968, p. 176), p. ex.

Mos sire sainz Blaivos en rendeit graces a Deu et beneït lo *conduit* et men-geit --- (P 7, 6-7)

(lat. : *Gratias vero agens sanctus ille benedixit et gustavit ex eis* [= *terrae fructibus*.])

--- et non ai au fan ne sei, ne no sai aua sustenua de negun terrenal *conduit*, mais sai toz jorz oua saolla des sues *conduz* de la celestial via.

(R 30, 8-10)

(lat. : --- non esuriens nec scitiens nec terreno aliquo sustentata *fomento* sed suavissimis celestis vite *pabulis* saciata.)

Cf. encore *conduit* dans B 7,20 ; F 29, 10 ; I 13, 26 ; XIII, 6 ; XV, 111 ; XXVI 41 ('cibum') ; LXXI, 23 ; *conduiz*, pl., cas rég., F 12, 12 ; Q 19, 2 ; R 5, 7 ; R 26, 6 ; *conduz* R 25, 7. On a donc à faire à un mot qui est, au moyen âge, en dehors du domaine occitan, répandu seulement dans le Sud-Est et surtout en francoprovençal — à l’exception de l’attestation dans le *Roman de Thèbes*.

2.2. **pensement** m. ‘souci’, LU p. 609, *FEW* 8, 195 PENSARE.

Le sens particulier de ‘souci’ que présente ce dérivé de PENSARE dans un passage du *Girart* (O 8429, P 7455) se rencontre, d’après M. Pfister, avant le xv^e siècle, seulement en ancien provençal (*pensamen*, *pessamen*, *pensament*). Il y a cependant un exemple aussi dans les *Légendes* :

1. Cf. LU p. 89 et p. 344 ; Brigitte Horiot, « Traits lyonnais dans *Florimont d’Aimon de Varennes* », *Travaux de Linguistique et de littérature*, VI, 1, Strasbourg 1968, p. 169-185.

Tuit sont en *pensament* de lor propres fais.

(Q 7, 15)

(lat. : Omnes enim propriis sarcinis *solliciti* sunt.)

Cette évolution du sens aussi en francoprovençal se trouve confirmée par un adjectif, dérivé de *pensament*, qui est attesté dans une autre légende :

Domentres qe elles vendiont lor joieux et lor choses et lors possessions, cel qui l'avit forma a mulier ou aprit, et fu mout *pensamentous* ---.

(X 2, 18 ; lat. « *sollicitus* »)

Un adjectif en -osu ne semble pas être attesté jusqu'ici ni en ancien provençal ni en ancien français ; le *FEW* 8, 196 n'en fournit qu'un seul représentant en occitan moderne : Alais *pensamentous*. En ce qui concerne le substantif il faut pourtant rappeler maintenant qu'au tome 7 du *TL*, p. 667, l. 35-37, est mentionné un exemple de afr. *pensement* avec le sens de 'Sorge' ('souci'). Le passage en question provient de la *Branche des royaux lignages*, dont l'auteur, Guillaume Guiart, est né, selon Gröber, Grundriss II, p. 764, à Orléans, mais a vécu plus tard, au début du XIII^e siècle à Paris.

A ces deux exemples du deuxième groupe de concordances il faut encore ajouter un troisième, noté déjà par M. Pfister, LU p. 721 :

2.3. *vas* m. ' cercueil, tombeau ' — *vas* ' cercueil ' (G 42, 7 ; G 42, 11 ; O 9, 9), ' tombeau ' (D 31, 11).

3.1. **clardat** f. ' lumière, éclat lumineux ; éclat de ce qui brille ', LU p. 332, *FEW* 2, 739 CLARITAS.

Le ms. O n'offre que *clartat*, la forme syncopée de bonne heure, tandis que P présente plusieurs fois la forme *clardat* avec syncope tardive, qui est propre aussi à l'ancien provençal. Le traitement de mots tels que SANITATE > *sanda* (F 24, 19 ; M 44, 14), CHRISTIANITATE > *crestianda* (M 52, 5) dans les *Légendes et Miracles* laisserait supposer que CLARITATE y serait représenté par *clarda*. Mais une forme *clardé* — avec la terminaison francisée — n'est attestée qu'une seule fois dans la version du ms. fr. 423 du *Miracle de Théophile* (= n° LVIII, dans Bartsch-Horning c. 481, 36) :

Toz jors la *clardé* esgarda
Del vout de la douce Marie

Le ms. fr. 818 a dans ce passage *clarté*. Et *clarta* est toujours la forme des *Légendes*, p. ex. K 26, 13 ; M 21, 7 etc.

3.2. **conquesut** p. passé de *conquerre* ‘conquérir’, LU p. 344, *FEW* 2, 1058
CONQUIRERE.

Au sujet de cette forme analogique du participe passé de *conquerre*, M. Pfister constate : « Das Partizipium *conquesuz*, das auf GirOrig zurückgehen muss, da es in O und P im Reim und im Versinnern vorkommt, kann als typische Form für GirRouss bezeichnet werden ». Cette forme ne se rencontre que rarement en ancien provençal, M. Pfister mentionne *conquesut* (Aigar 964) et *conquezut* (CroisAlb 1703). Il a découvert un exemple dans Godefroy, qui provient de *Florimont* et qui par là est à considérer comme francoprovençal. Dans l'édition de cette œuvre, Alfons Hilka a enregistré (p. XXXVI) *conquesus* : *vestus* v. 1329, *conquesue* : *Macemue* v. 1207, et aussi *quesu* : *perdu* v. 8411 (cf. LU p. 344 n. 88 !). Il est possible d'apporter une autre attestation pour l'ancien francoprovençal :

Un jor avint qu'il s'apensa
Et dedenz son cuer li menbra

De sa mort et del jugement
Et del gries enfernauz tormenz,
Qu'em mal vivre ot *conquesu*,
Et dels granz biens que ot perdu.

(XXIII, 23-30)

Ailleurs dans les *Légendes et Miracles* on trouve la forme *conqueru* du participe passé, p. ex. D 19, 11 ; H 11, 2 ; LIII, 33 ; *conquerus* E 8, 27¹.

3.3. **nei** f. ‘neige’, LU p. 580, *FEW* 7, 156 NIX.

La forme *nei* < NIVE s'oppose à l'ancien français *neif* et à l'ancien provençal *neu*. M. Pfister en note plusieurs exemples en ancien francoprovençal. Cette forme est attestée aussi dans les *Légendes et Miracles* :

Li pellerins --- trova l'enfant de trop belle estature et blans come *nei*, ---.
(R 21, 2)
(lat. : Peregrinus --- invenit puerulum staturalae pulcherrimae vivum [le traducteur a lu *niveum* !].)
Et en sa main destre tenoit
Un mantil, qui est plus blans de *nei*.
(LXIX, 24-25)

1. Cf. aussi *queru* (X 5, 13 ; L 27, 47 ; XVIII, 63 ; LIX, 131) ; *aqueru* (K 71, 22) ; *requeru* (P 14, 14).

3.4. **paviment** m. ‘assemblage de pierres taillées en cubes, qui couvrent une cour, etc.’, LU p. 605, *FEW* 8,80 PAVIMENTUM.

M. Pfister croit pouvoir revendiquer ce mot savant pour le *Girart original* et constate que le *-i-*, à l’opposé du *-e-* dans l’ancien français *pavement*, est caractéristique de l’ancien provençal. Cependant il est normal aussi en vieux francoprovençal, cf.

--- et cil qui se gisoint el *paviment* et no pooint alar, se trainavont a les mans coitousament ---. (Q 17, 3)

(lat. : --- etiam qui in *pavimento* iacebant et ambulare minime poterant reptantes manibus suis festinabant ---.)

En la terre feroit sovent
De son chief et el *paviment*.

(LVIII = Bartsch-Horning c. 481, 31-32)

Un traitement phonétique analogue peut encore être observé dans d’autres cas qu’offre le lexique des *Légendes et Miracles*, cf. *consentiment* (XX, 52) ; *assentiment* (N 10, 15 ; ms. fr. 423 *assintement* ; N 1, 8) à côté de *assintement* (XLV 23), *assintemant* (LXXIV, 80). En ce qui concerne la voyelle prétonique interne, ces textes offrent donc un mélange de formes du type provençal (apr. *asentimen*, *consentimen*) et du type français (afr. *assentement*, *consentement*).

3.5. **pez** m. ‘poitrine’, LU p. 616, *FEW* 8, 111 PECTUS.

M. Pfister retient cette forme qui se rencontre trois fois, mais uniquement dans le ms. O, parce qu’elle présente une monophthongue *-e-* qu’on peut supposer issue d’une diphtongue *-ei-*, et il souligne que la même graphie *pez* n’est encore attestée que dans un seul texte de provenance francoprovençale (*SCath* 2218 ; 2264). Le *Mariale* en fournit un autre exemple :

Li pecheor lor *pez* batant ! (LII, 75)
« Que les pécheurs battent leur poitrine ! »

Ailleurs dans les *Légendes*, PECTUS apparaît sous la forme *peiz* (M 6,4).

3.6. **prendre a marit** ‘épouser’, LU p. 556 (632), *FEW* 6, 355 MARITUS.

Cette locution, avec la préposition *a*, remonte d’après M. Pfister au *Girart original*. Abstraction faite de l’exemple que fournissent les trois mss. O, P, L, elle n’est attestée jusqu’ici que dans *Florimont*. On peut ajouter un autre exemple qui se rencontre dans les *Légendes* :

--- si jo *prenin a mari* homen mortal --- (X 2, 5)
 « Si j'épousais un 'homme' mortel »)

La présence de la locution *prendre a mari* dans les *Légendes en prose* a d'autant plus d'importance que c'est un des traits lexicaux qui déterminent la localisation du *Girart original*, cf. LU p. 78-81.

3.7. **retenir** v. a. 'retenir', LU p. 659, *FEW* 10, 333 RETINERE.

A propos de l'infinitif en -er de ce verbe, qui se trouve quatre fois dans O (trois fois en concordance avec P) M. Pfister écrit : « Die Endung dieses zweimal im Reim belegten Verbums weist eindeutig auf apr. *retenir* gegenüber fr. *retenir*, das nur je einmal im Versinnern (P 1920 ; O 9915) vorkommt. » La rime assure et affirme cette forme de l'infinitif également pour la langue du traducteur des *Miracles* :

Lo num qu'il avoit conqueru
 Por son avoir que ot despenu
 S'esforçave de *retenir*
 Por despender l'autrui aver. (LIII, 33-36)

(« La renommée qu'il avait gagnée grâce à ses biens qu'il avait dépensés, il s'efforçait de la garder en dépensant les biens d'autrui ».)

C'est le seul cas où le texte des *Légendes et Miracles* offre un infinitif de ce verbe. Il peut certainement être enregistré comme propre à l'ancien franoprovençal¹.

3.8. **seïr** v. n. 'être assis', LU p. 677, *FEW* 11, 393 SEDERE.

3.9. **veïr** v. a. 'voir', LU p. 723, *FEW* 14, 420 VIDERE.

A côté de plusieurs représentants de la forme *sezir* les mss. O et L transmettent un infinitif *seïr*, rimant avec *sospir* et *ferir*. Dans le ms. O, on trouve aussi une fois *veïr*, v. 7072, où les deux syllabes sont exigées par la structure du vers. M. Pfister explique ces infinitifs en -ir par un changement de classe de conjugaison et il renvoie, à titre de comparaison, à quelques attestations isolées en ancien provençal de *sezir* (*CroisAlb* 8686 ; *Daurel* 177) et de *veïr* (dans un poème religieux quercinois du XII^e siècle, publié par G. de Poerck

1. L'infinitif de *TENERE* se présente dans les *Légendes et Miracles* sous la forme *tenir* (H 6, 11 ; K 3, 8 ; XXXI, 196 à l'intérieur du vers) ; je n'ai pas rencontré *tener* à la rime. La *Somme du Code* ne connaît que *tenir* et *retenir*.

dans les *Mélanges István Frank*, p. 512-545, et localisé par l'éditeur approximativement dans le Bas Quercy. La forme *veir* est au vers 161.) Cependant, les continuateurs de CADERE, SEDERE et VIDERE ont passé à *cheir*, *seir*, *veir* aussi dans les anciens textes normands, picards et wallons. P. Fouché écrit au sujet de ces formes (*Morphologie historique du français, le Verbe*, 1967², p. 229 s.) : « *Cheir* a été probablement refait sur le parfait *cheit* < CADEDIT. A son tour, le changement de *cheir* en *cheir* a pu déterminer celui de *seeir* et de *veeir*, qui ne différaient de *cheir* que par la consonne initiale, en *seir* et *veir* ». D'autres ont voulu partir directement de *CADIRE, *SEDIRE et *VIDIRE (v. Fouché l. c., n. 1). Bien entendu, on pourrait difficilement alléguer une influence des formes septentrionales pour justifier la présence de *seir* et *veir* dans *Girart de Roussillon* ou même dans les trois textes provençaux. En ce qui concerne *Girart de Roussillon*, ces formes s'expliquent mieux par le fait que les mêmes infinitifs en *-ir* se rencontrent aussi dans les *Légendes* et les *Miracles*. Mais seuls les *Miracles* peuvent en garantir le caractère bi-syllabique (*veir*, *seir*, *cheir*), cf.

Ou la dame *seir* poit. (LXXI, 113)
Por riens *seir* ne se voloit. (XLI, 14)

et à la rime *veir* : *oir* (LXXI, 1), *veir* : *saillir* (XXIV, 36), *veir* : *venir* (XV, 163), *veir* : *plaisir* (IX, 68).

Tandis que *seir* est uniquement attesté dans les *Miracles*, *veir* se trouve aussi dans les *Légendes en prose*, sans qu'on puisse prouver qu'on a à faire à un infinitif en *-ir* et non pas à une forme contractée de *veeir* (D 14, 18 ; K 17, 14) qui apparaît à côté de *veer* (D 4, 7 ; L 27, 49). CADERE est continué dans les *Légendes* par *chaer* (F 5, 6 ; H 13,3 ; L 16, 10), *chair* (W 2, 4), *cheir* (N 8, 7 ; ms. 423 *chair* !) et *chaoir* (D 23, 10 ; G 38,6). La coexistence de *chaer* et *chair* permet sans doute de voir dans *cheir* un infinitif en *-ir*. S'agit-il vraiment d'un changement de classe de conjugaison ? On pourrait envisager une autre solution : les trois verbes ont ceci de commun que le E de la terminaison -ERE est précédé d'un -D-. Peut-être que ce -D-, passant à -d- ou -z- avant de s'amuîr, a agi comme une consonne palatale sur le e et l'a fermé en i, ainsi qu'a agi le -c- dans PLACERE > *plaisir* etc. Mais ce problème devrait être étudié aussi sous d'autres aspects.

3.10. **umiliment** adv. ‘ humblement ’, LU p. 717, FEW 4, 511 HUMILIS.

Cet adverbe, dans la forme à quatre syllabes, n'est attesté que dans le ms. O, dans les autres manuscrits apparaît la forme ‘ normale ’ à trois syllabes,

précédée par *molt*, qui remplace évidemment la syllabe manquante : *molt umilmen* dans P, *molt humblement* dans L. M. Pfister a trouvé un adverbe *humiliment* ‘avec humilité’ dans Godefroy et il le considère par conséquent comme «ancien français». Mais la source de Godefroy, la Vie Saint Jorge dans le ms. Richel. 423 (f° 93 a) est en réalité un texte qu'il faut compter parmi les traductions hagiographiques de l'ancien francoprovençal. Il s'agit de l'une des deux versions qui sont identiques aux légendes du ms. fr. 818 et qui sont contenues dans le ms. Richel. = fr. 423 de la Bibliothèque Nationale. Les variantes de ce manuscrit sont indiquées dans mon édition de la deuxième partie des *Légendes en prose* (Mayence 1955, p. 5, lég. N pp. 9-19, lég. S pp. 59-67). Or dans la légende N l'adverbe *humiliment* est attesté deux fois :

--- jo te preio *humiliment* que tu oies la raison de ton serf, ---. (N 12, 14,
lat. « *suppliciter* », ms. 423 *humiliament*)
--- jo te preio, la tin bonta, *humiliment* que tu en cesta hora de mon
suppleiement comendeisses a venir largi ploivi de ta beneison, --- (N 15, 6,
lat. « *supplex* » ; ms. 423 *humiliment*)

Les *Légendes en prose* transmettent aussi la forme féminine de l'adjectif qui est la base de la formation de l'adverbe :

Sa parolla ere *humili* en chastita, clara en mediocrita. (T 9, 6)
(lat. : Sermo enim eius erat *humilis* in charitate, clarus in mediocritate.)

Les formes du masculin peuvent être notées plusieurs fois : *humil* (E 7, 7) ; *humils* (E 10, 13 ; K 70, 22) ; *humilz* (XXXI, 28 et 99) etc. ; elles correspondent à l'ancien provençal *umil*. Mais les formes du féminin *humili* et de l'adverbe *humiliment* ont un aspect spécifiquement francoprovençal. C'est pourquoi l'adverbe *umiliment* du ms. O de *Girart de Roussillon* est probablement à classer parmi les éléments lexicaux qui sont décisifs pour la localisation du texte, cf. LU p. 80.

3.II-3.23.

Pour compléter cet inventaire du troisième groupe, je rappelle encore les concordances qui ont été déjà constatées par M. Pfister dans LU¹ :

1. Je n'ai pas tenu compte de *dar*, LU p. 361, parce que les *Légendes et Miracles* n'offrent jamais la forme de l'infinitif, mais seulement des formes du futur et du conditionnel, p. ex. *darei* 1. f. (D 25, 9 ; H 12, 7 etc.), *dara* 3. (H 20, 3 ; M 24, 8 etc.), *darit* 3. c. (H 2, 8 ; K 68, 7 etc.).

11. *amius* m. ‘ami’, LU p. 244, — *amiu*, sg., c. r. (D 18,8 ; G 17,2 etc.),
amius, pl., c. r. (M 5, 12) etc.
12. *bassème* m. ‘baume’, LU p. 283, — *balsemo* (M 11, 29)
13. *beins* m. ‘bien’, LU p. 287, — *bein* (F 26, 33), *beins*, pl., c. r., (P 7, 8;
P 8, 10) etc.
14. *chin* m. ‘chien’, LU p. 327, — *chin* (F 8, 9; L 3, 13), *chins* (F 9, 10;
I 13, 27) etc.
15. *crestiandat* f. ‘loi, foi chrétienne, ensemble des peuples chrétiens’, LU
p. 355, — *crestienda* (M 52,5)
16. *eslez* adj. ‘excellent, d’élite’, LU p. 441, — *esleit* adj. (A 2, 7), p. p. (L 19,
6 ; T 19, 7), *eleiz* p. p. (A 20, 11 ; K 53, 10) etc.
17. *fenne* f. ‘femme’, LU p. 470, — *fenna* (E 10, 14 ; F 12, 18 ; etc.)
18. *joine* adj. ‘jeune’, LU p. 521, — *joine* (A 5, 21 ; LIX, 46), *joines* (F 2,
6 ; K 45, 2 ; etc.)
19. *nes* f. ‘neige’, LU p. 581, — *nes* (P 11, 4)
20. *predicair* m. ‘prédicateur’, LU p. 631, — *preagere* (A 16, 8)
21. *preis* p. passé ‘pris’, LU p. 632, — *preis* (G 37, 1 ; M 39, 53 ; XXX, 181
(: *saveir*) ; 473, 15 (: *tei*) ; etc.)
22. *veiz* f. ‘fois’, LU p. 724, — *veis* (sg. E 12, 14 ; pl. B 13, 3 ; D 16, 4 ; etc.)
23. *virgre* f. ‘vierge’, LU p. 734, — *virgna* (K 70, 21), *virgne* (S 1, 9)

Il a donc été possible de doubler le nombre — une vingtaine dans LU — de concordances entre le lexique de *Girart de Roussillon* et le lexique des *Légendes et Miracles* francoprovençaux. Les deux nouvelles attestations de (3.3) *nei* et de (3.6) *prendre a mari(t)*, formes conservées dans O, P, L, d'une part, les attestations — premières ou secondaires — de (1.5) *ensens*, (1.8) *ombree*, (3.5) *pez*, (3.10) *umiliment*, formes transmises seulement par le ms. O, d'autre part, viennent confirmer la conclusion à laquelle est arrivé M. Pfister pour ce qui est de la localisation du *Girart original* (cf. LU pp. 77-81, où ont été pris en considération les n°s 3.11 ; 3.12 ; 3.14 ; 3.19 ; 3.21 ; 3.22 ; 3.23 ; (2.3)). On retiendra que ce sont surtout des mots du 3^e groupe qui servent à préciser la localisation.

Un autre résultat n'est pas moins important : le nombre des mots qui, dans *Girart de Roussillon*, n'ont leur pendant qu'en ancien provençal se trouve à nouveau diminué. Sont maintenant attestés aussi en vieux franco-provençal : (1.1) *asetge/assege* ; (3.1) *clardat/clardé* (concordances avec le ms. P) ; ((3.9) *veir*) (concordance avec le ms. O) ; (1.2) *decha/*dechi* ; ((1.3) *die*) ; (1.4) *enseinere/enseignere* ; (1.6) *estier/esters* ; (1.7) *foras/fores* ; (1.9)

poderos/po(d)erous ; (2.1) *conduit* ; (2.2) *pensement/pensament* ; (3.2) *conquesut/conquesu* ; (3.4) *paviment* ; (3.7) *retener* ; ((3.8) *seir*) (concordances avec *Girart original*). Au total, en tenant compte aussi des concordances qui ont été déjà constatées par M. Pfister (1.14 ; 3.15 pour P ; 1.11 ; 2.3 ; 3.17 pour O ; 1.10 ; 1.12 ; 1.15 ; 3.16 ; (3.18) ; 3.20 pour *Girart original*) on peut relever 22-26 mots « provençaux » dans *Girart de Roussillon* qui ont leur pendant dans les *Légendes et Miracles*. Cette fois, la part du 1^{er} groupe est un peu plus grande que celle du 3^e groupe, tandis que le deuxième groupe est toujours faiblement représenté (seulement trois mots).

Mais s'agit-il vraiment de véritables mots provençaux dans les *Légendes et Miracles*¹, qui témoigneraient alors d'une certaine appartenance du vieux francoprovençal à l'occitan ? Contrairement à une opinion qui me voudrait peut-être passionné pour une telle perspective, je dois dire que je ne suis pas de cet avis. Cependant, il faudra encore des recherches plus étendues et plus approfondies avant de pouvoir porter un jugement définitif et juste sur le caractère des affinités lexicales entre les deux anciennes langues provençale et francoprovençale, et avant de pouvoir l'étayer par des arguments probants. Une condition préalable et indispensable pour effectuer de telles recherches sur la base de tous les textes et documents linguistiques disponibles et accessibles serait ce glossaire du vieux francoprovençal qu'a proposé de mettre en chantier et qu'aurait sans doute réussi à réaliser un jour Pierre Gardette...

Munich.

Helmut STIMM.

1. Comme le suggère p. ex. le titre d'un article de Pierre Gardette : « Mots provençaux dans les œuvres de Marguerite d'Oingt » (*Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille*, Gembloux 1964, p. 235-247).